



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 9 juillet 2026

Président : Bernard BORG.

Membres : Pierre BOURDET, Jean-Michel LEROY, Michel PERET, Claude ROUX, Patrick SALOMON, Claude VIDAL.

Présent : Jérémy AZA.

Assistant Administratif : Isabelle FILHOL.

Demande de M. PLUMECOQ Tristan (Goutrens Mayran)

Après une nouvelle étude de son dossier, la Commission décide de rétablir M. PLUMECOQ Tristan dans ses droits.

Le club de Goutrens Mayran (548297) est rétabli dans leurs droits dès ce jour. L'amende qui a été infligée est annulée et la somme perçue sera créditée.

La diminution du nombre de joueurs titulaires d'un licence frappée du cachet "mutation" pouvant être inscrits au sein de l'équipe évoluant au plus haut niveau est annulée.

Demande du club de Réquista

La Commission **est informée ce jour** que M. BELKESSAM Jimmy (1710754630), bien que domicilié dans l'Aveyron, a choisi une adresse dans le Tarn pour être géré par la Commission de l'Arbitrage du Tarn,

Le club de Réquista (505910) est rétabli dans leurs droits dès ce jour. L'amende qui a été infligée est annulée et la somme perçue sera créditée.

La diminution du nombre de joueurs titulaires d'un licence frappée du cachet "mutation" pouvant être inscrits au sein de l'équipe évoluant au plus haut niveau est annulée.

Le Secrétaire de Séance,
Michel PERET

Le Président,
Bernard BORG.